

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2014/04/06/2014035734/justel>

Dossier numéro : 2014-04-06/04

Titre

6 AVRIL 2014. - Arrêté ministériel établissant les règles pour l'agrément et le subventionnement d'initiatives de jeu et de rencontre

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 04-05-2020 inclus.

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 16-09-2014 page : 72801

Entrée en vigueur : 01-04-2014

Table des matières

[CHAPITRE 1er.](#) - Définitions

Art. 1

[CHAPITRE 2.](#) - Agrément

[Section 1re.](#) - Groupe-cible

Art. 2

[Section 2.](#) - Fonctionnement

Art. 3-4

[Section 3.](#) - Qualité

Art. 5-6

[Section 4.](#) - Domaine de fonctionnement

Art. 7

[Section 5.](#) - Rapportage

Art. 8

[CHAPITRE 3.](#) - Subventionnement

Art. 9

[CHAPITRE 4.](#) - Procédures

[Section 1re.](#) - Demande d'agrément

Art. 10

[Section 2.](#) - Demande de subvention